



Face aux risques et aux aléas

Qu'est-ce que l'assurance "homme clé" ?

La disparition d'un "homme clé" (le dirigeant, un responsable technique...), soit par décès, soit par invalidité absolue et définitive, peut provoquer une baisse conséquente du chiffre d'affaires de l'entreprise et mettre en difficulté sa pérennité. Une solution existe avec l'assurance "homme clé".

ANALYSE DE L'EXPERT

Quel est le risque ?



L'objectif : protéger l'entreprise par la souscription d'un contrat appelé "homme clé".

La mise en œuvre d'un contrat spécifique :

- de par les intervenants au contrat ;
- de par le fonctionnement de la garantie.

Les intervenants au contrat :

- l'assuré : l'homme clé (à nommer) ;
- le souscripteur : l'entreprise ;
- le bénéficiaire : l'entreprise.

Comment fonctionne la garantie ?

Le capital ou le revenu assuré est le montant estimé de la contribution de "l'homme clé" dans l'entreprise. C'est la somme qui sera

versée à l'entreprise en cas de décès, invalidité ou incapacité de cette personne. Cet argent permettra à l'entreprise, par exemple, de

continuer à verser des salaires à ses employés, de trouver un remplaçant, de continuer à investir et rester compétitive.

La fiscalité "homme clé" : pour les sociétés uniquement

L'avantage fiscal :
la cotisation est déductible du résultat et donc de l'IS.

La contrepartie :
la franchise est portée à 90 jours et les prestations sont imposables !

Fiscalité	Souscripteur	Assuré	Bénéficiaire	Cotisations	Prestations
Homme clé	Personne morale	Personne physique	Exclusivement l'entreprise souscriptrice	Déductible	Imposition de la prestation <u>Faculté d'étalement sur 5 ans</u> <u>La franchise de 90 jours est obligatoire</u>
Le contrat ne peut être souscrit en fiscalité Madelin car jugé comme forfaitaire et ne venant pas compenser un régime obligatoire.					

Combien coûte cette garantie ?

Exemple : pour un capital assuré de 10 000 €, combien coûte cette garantie (tarifs moyens des assureurs en 2025) ?

Âge	Prime annuelle hors fract.
30	55
31	56
32	59
33	62
34	67
35	73
36	79
37	84
38	93
39	99
40	111
41	126
42	140
43	154
44	168
45	186
46	206
47	226
48	240
49	253
50	278
51	296
52	314
53	335
54	362
55	391
56	416
57	440
58	465
59	505
60	546
61	582
62	628
63	686
64	741

Points de vigilance

- La prestation versée est considérée comme un produit exceptionnel et fiscalisée à ce titre dans l'année du versement. Attention au surplus d'IS société généré, possibilité d'un étalement sur 5 ans.
- L'entreprise est le bénéficiaire exclusif du contrat.



CE QU'IL FAUT RETENIR

- ✓ Protéger l'entreprise en cas de décès de l'homme clé de l'entreprise est **un sujet trop souvent ignoré**.
- ✓ **Faites chiffrer le coût de la disparition** d'une personne essentielle sur les finances de l'entreprise.
- ✓ Cela dit, il s'agit d'un **coût modeste par rapport au risque** potentiel encouru.